

### 5.030 Déclarations de Ginette Larue

Dans le reste de la leçon, nous allons remplir avec vous les déclarations de revenus fédérale et provinciale de Ginette Larue. Suivez nos indications à la lettre.

#### Mise en situation

Ginette Larue a 35 ans et elle est veuve depuis plusieurs années. Elle est née le 20 octobre 1971. Elle vit avec ses deux enfants, Nicole et Samuel. Elle habite dans le même appartement depuis quelques années. Bien qu'elle soit veuve et sans conjoint, elle a donné naissance à Nicole le 1<sup>er</sup> juillet, d'un père inconnu. Ginette est vendeuse à commission chez Presto inc. Elle a reçu des prestations d'assurance-emploi pendant quelques semaines et a été indemnisée pour un accident de travail. Ginette n'a pas d'assurance-médicaments collective et elle devra donc contribuer au régime d'assurance-médicaments du Québec (RAMQ). De plus, elle a contribué à un REER.

#### Autres renseignements :

Loyer du mois de décembre 2006 : 1 020 \$;

Numéro de téléphone à domicile : 450-213-1010;

Numéro de téléphone au travail : 450-285-2045 poste 3;

Nicole Larue a moins d'un an. Elle est née le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et son NAS est 289 437 196;

Après son congé de maternité, Ginette a payé une gardienne privée pour la garde de Nicole (voir le reçu);

Samuel Larue a 11 ans. Il est né le 17 novembre 1995 et son NAS est 549 127 728;

Ginette a payé un total de 400 \$ pour ses laissez-passer mensuels de transport en commun et pour ceux de Samuel. Elle conservera ses reçus;

En 2005, Ginette a payé 175 \$ pour contribuer au régime d'assurance-médicaments du Québec.

Voir ses feuillets, relevés, reçus et autres pièces justificatives dans le **cahier 1** de feuilles détachées.

**Remarque :** En général, nous n'avons pas inclus, dans les cahiers de pièces justificatives, la copie des pièces que le contribuable doit conserver dans ses dossiers.

### Préparatifs aux déclarations de Ginette Larue

Assurez-vous d'avoir en main tout ce qui est nécessaire. Voici ce qu'il vous faut :

- Les pièces justificatives (feuillets, relevés, reçus, etc.) du **cahier 1** de feuilles détachées;
- Le guide de la déclaration fédérale et le guide de la déclaration provinciale;
- Ciseaux, crayon, efface, Microsoft Excel ou une calculatrice (qui pourrait être celle de Windows).

Découpez et séparez les feuillets, relevés et reçus du **cahier 1** de feuilles détachées de la façon suivante :

- D'un côté les pièces à joindre à la déclaration fédérale (feuillets fédéraux comme les T4, copies des relevés provinciaux, si nécessaire, et reçus);
- D'un autre côté les pièces à joindre à la déclaration provinciale (relevés provinciaux comme les relevés 1, copie des feuillets fédéraux, si nécessaire, et reçus).

### 5.040 Remplir la déclaration fédérale de Ginette Larue

Voici les étapes que nous allons faire ensemble dans les prochaines pages. À chaque fois que nous terminerons de remplir une page ou une annexe, nous vous suggérons de comparer avec la solution proposée qui est à la page 73 :

1. Nous remplirons la page 1;
2. Nous remplirons la page 2 et l'annexe 4;
3. Nous remplirons la page 3 et le formulaire T778;
4. Nous remplirons l'annexe 1, l'annexe 5 (incluant la grille 305), l'annexe 9 et la grille 410;
5. Nous remplirons la page 4 et la grille 452.

1. Utilisez les pièces justificatives découpées du cahier 1 et les renseignements du cas pour remplir la page 1 de la déclaration fédérale, ci-dessous :

① Puisque Ginette n'a pas déménagé, utilisez les données de ses feuillets de renseignements pour remplir cette section.

② Remplissez.

③ Remplissez.

④ Remplissez seulement si Ginette a un conjoint.

⑤ Cochez les cases appropriées.


Agence du revenu du Canada
Canada Revenue Agency
T1 GÉNÉRALE 2006

---

Déclaration de revenus et de prestations
 QC 7

**Identification**

Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom légal : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_  
 App. : \_\_\_\_\_  
 no. et rue : \_\_\_\_\_  
 C.P., R.R. : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 Prov./terr. : \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**Renseignements à votre sujet**

Votre NAS : \_\_\_\_\_  
 Votre date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Votre langue de correspondance : \_\_\_\_\_  
 Your language of correspondence: \_\_\_\_\_  
 English  Français   
 État civil le 31 décembre 2006 : \_\_\_\_\_

**Renseignements sur votre lieu de résidence**

Province ou territoire où vous résidiez le 31 décembre 2006 : \_\_\_\_\_

Province/territoire où vous résidez **actuellement** si différent de votre adresse postale ci-dessus : \_\_\_\_\_

Province ou territoire de travail indépendant : \_\_\_\_\_

Si le statut de résidence a changé en 2006 :  
 Date d'entrée : \_\_\_\_\_ ou de départ : \_\_\_\_\_

**Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si approprié)**

Son NAS : \_\_\_\_\_  
 Son prénom : \_\_\_\_\_  
 Inscrivez son revenu net de 2006 pour demander certains crédits : \_\_\_\_\_

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants inclus dans son revenu net ci-dessus (lisez l'Aide) \_\_\_\_\_

Cochez ici s'il était travailleur indépendant en 2006 : 1

**Si cette déclaration est pour une personne décédée, insc. la date du décès:**

N'inscrivez rien ici

**Élections Canada (Pour citoyens canadiens seulement; lisez l'Aide)**  
**NE PAS REMPLIR CETTE SECTION SI VOUS N'ÊTES PAS CITOYEN CANADIEN.**  
 À titre de citoyen canadien, j'autorise l'Agence du revenu du Canada à fournir mes nom, adresse et date de naissance à Élections Canada aux fins du Registre national des électeurs. Vous devez donner votre autorisation chaque année. Ces renseignements ne serviront qu'à des fins permises par la Loi électorale du Canada.

Oui  1 Non  2

**Demande du crédit pour la TPS/TVH**  
 Lisez l'Aide pour obtenir des précisions.  
 Demandez-vous le crédit pour la TPS/TVH?

Oui  1 Non  2

⑥ Ginette a droit au crédit si elle est résidente canadienne et qu'elle se trouve dans l'une des situations suivantes :

- avoir 19 ans ou plus;
- avoir ou avoir déjà eu un(e) conjoint(e);
- être ou avoir déjà été la mère (ou le père) d'un enfant avec qui elle (ou il) habite.

⑦ Comparez avec le corrigé à la page 73 et continuez ensuite à la page suivante.

2. Utilisez les pièces justificatives et les renseignements du cas pour remplir la page 2 de la déclaration fédérale, ci-dessous :

**2**

**Veillez répondre à la question suivante :**

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$CAN à un moment quelconque en 2006?  
(Lisez l'Aide pour obtenir des précisions)  
Si *oui*, joignez le formulaire T1135 dûment rempli.  
Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non-résidente en 2006, lisez l'Aide.

266 Oui     1 Non     2

**En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes sources, canadiennes et étrangères.**

**Revenu total**

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	101	
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4)	102	
Autres revenus d'emploi	104	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du T4A(OAS))	113	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	114	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152	
Autres pensions et pensions de retraite	115	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (lisez l'Aide)	117	
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (T4E)	119	
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterm.) de soc. canadiennes imposables (joignez l'ann. 4)	120	
Mont. imposable des div. autres que des div. déterminés, inclus à la l. 120, de sociétés canadiennes imp.	180	
Intérêts et autres revenus de placements (joignez l'ann. 4)	121	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs (joignez l'annexe 4)	122	
Revenus de location	160	126
Gains en capital imposables (joignez l'annexe 3)		127
Pension alimentaire reçue	156	128
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	129	
Autres revenus. Précisez :	130	
Revenus d'un travail indépendant (lisez l'Aide)		
Revenus d'entreprise	162	135
Revenus de prof. lib.	164	137
Revenus de comm.	166	139
Revenus d'agriculture	168	141
Revenus de pêche	170	143
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144	
Prestations d'assistance sociale	145	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146	
Ajoutez les lignes 144, 145 et 146		
Ajoutez les lignes 101, 104 à 143 et 147		
Voici votre <b>revenu total.</b>	150	

① Cochez la case appropriée.

② L101. S'il y a lieu, entrez ici le montant de la case 14 des feuillets T4. Ce montant inclut tous les types de revenus d'emploi : salaires, pourboires, commissions, bonis, etc.

③ L102. Commissions reçues dans le cadre d'un emploi.

④ L113. Ici, il s'agit de la pension à laquelle tous les canadiens ont droit lorsqu'ils atteignent 65 ans.

⑤ L114. Tous les citoyens ayant contribué au régime des rentes du Québec ont droit à cette rente dès l'âge de 60 ans.

⑥ L115. Prestations d'un RPA : case 18 du T4A(P). Prestations d'un fonds enregistré de retraite (FEER) : case 16 du T4RIF.

⑦ L117. Montant de la case 10 du feuillet RC62.

⑧ L119. Montant de la case 14 du feuillet T4E.

⑨ L120. Un dividende est une distribution des profits d'une compagnie à ses actionnaires, case 11 + case 25 du T5. **Remplissez l'annexe 4 à la page 54 du livre et revenez ensuite inscrire le montant ici.**

⑩ L180. Case 11 du T5. **Voir l'annexe 4 à la page 54 du livre.**

⑪ L121. Revenus d'intérêts: case 13 du T5 et tout montant d'intérêts de source canadienne, incluant les comptes bancaires. **Montant de l'annexe 4 page 54 du livre.**

⑫ L126 et L160. Revenus provenant de la location d'un bien. S'il y a lieu, il faut joindre les états financiers ou le formulaire T776.

⑬ L127. Gain provenant de la vente (ou autre disposition) d'un bien, comme un immeuble, un terrain ou des actions. S'il y a lieu, il faut remplir l'annexe 3.

⑭ L128 et L156. Montant reçu en vertu du jugement d'un tribunal. En général, les paiements reçus pour les enfants sont non imposables.

⑮ L129. Tout montant provenant d'un régime d'épargne retraite. Cases 16, 18, 28 et 34 du T4RSP.

⑯ L135 à L143 et L162 à L170. Tout revenu provenant d'une entreprise non incorporée, sauf les revenus de location (voir L126). S'il y a lieu, il faut joindre l'état des résultats.

⑰ L144. Montants reçus de la CSST.

⑱ L147. Total de L144 à L146. Ce total sera déduit plus loin à la ligne 250 pour qu'il ne soit pas imposé.

⑲ L150. Additionnez tous les montants de la colonne de droite.

⑳ Comparez avec le corrigé à la page 73 et continuez ensuite à la page suivante.